

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
N°2024/11**

Nombre de membres en exercice : **14**
 Nombre de membres présents : **12**
 Nombre de suffrages exprimés : **12**
 Nombre de pouvoirs : **0**
 Date de convocation : **02/04/2024**

Séance du : 08/04/2024 à 19 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M AUGUSTYNIAK Jérôme délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M GAILLARD Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		43 149,30		147 121,66		190 270,96
Opérations de l'exercice	109 576,17	89 466,54	42 048,64	82 980,33	151 624,81	172 446,87
TOTAUX	109 576,17	132 615,84	42 048,64	230 101,99	151 624,81	362 717,83
Résultats de clôture		23 039,67		188 053,35		211 093,02
Restes à réaliser			53 970,00	37 219,00	53 970,00	37 219,00
TOTAUX CUMULES	109 576,17	132 615,84	96 018,64	267 320,99	205 594,81	399 936,83
Résultats définitifs		23 039,67		171 302,35		194 342,02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré, en Mairie
 Pour copie conforme,
 En Mairie, le 08 avril 2024
 Publié, le 11/04/2024
 Transmis, le 10/04/2024
 Certifié exécutoire
 L'Adjoint au Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

